

Cl  
M

Procès-Verbal de la réunion du 12 janvier 1984

Etaient présents :

- Le Ministre de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif : Président
- Le Directeur Général de la Jeunesse ; NTAMITONDERO Alphonse
- Le Directeur Général des Sports et Loisirs ; SEMATEKA Claude
- Le Directeur de la Planification ; BAYIGAMBA Adalbert
- Le Chef de Division Sports ; NJANGWE Philippe
- Le Chef de Division Encadrement ; KAREKEZI Epimaque, Rapporteur.

Etaient absents :

- Le Chef de Division Folklore et Loisirs : Malade
- Le Chef de Division Inspection : Congé annuel.

Deux seuls points se figuraient à l'ordre du jour :

- Analyse de la mission assignée au Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif
- Examen de l'organigramme de ce nouveau Département.

Le Président de la réunion après avoir annoncé l'ordre du jour, a proposé une méthode de travail qui fut adoptée par tous les participants. Il s'agissait de revoir les missions consignées dans le Manifeste du Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement et dans les différents Discours-Programmes du Président de la République d'abord et examiner comment ces missions peuvent être concrétisées ou en d'autres termes l'examen de l'organigramme ensuite.

C'est dans ce contexte que le Président de la réunion fit lecture de la mission assignée au Ministère de la Jeunesse et des Sports dans le Discours-Programme du 1/8/1973 dont le texte intégral est le suivant :

"Le Ministère de la Jeunesse est chargé de programmer et de réaliser l'intégration de cette Jeunesse dans le cadre du développement national. Il s'intéressera plus particulièrement à sa formation civique et à sa préparation à la vie active, vie qui pour la plupart se mène dans les milieux ruraux; c'est pourquoi une formation de base agricole et artisanale ainsi que le mouvement coopératif doit leur être donnée.

L'organisation des loisirs de cette Jeunesse non scolarisée, tant en milieu rural qu'urbain, retiendra l'attention de ce Ministère. Son efficacité ne pourra être pleine que s'il réussit sans tarder à assurer sa présence dans chaque Commune pour une mobilisation profonde".

Par ailleurs, le Manifeste du M.R.N.D. du 5/7/1975 stipule :

"Le développement rural doit être orienté de façon à faire participer la Jeunesse, qui doit, elle aussi, se sentir pleinement responsable dans la recherche du progrès".

En ce qui concerne les Sports et les Loisirs, le Manifeste du M.R.N.D. stipule :

"Les sports et les loisirs constituent un facteur nécessaire à la libération de l'homme, encore faut-il les utiliser rationnellement : Loisirs après le travail".

En conséquence, le Mouvement exige-t-il que l'organisation des sports et loisirs embrasse toutes les Communes du Pays et vise non seulement à apporter la détente intellectuelle et physique, mais encore et surtout à cultiver l'esprit de fraternité, d'estime mutuelle entre les hommes, à sauvegarder les bonnes mœurs et à servir de moyen de mobilisation.

Après cette lecture, le Ministre a rappelé aux participants la mission du Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif telle que contenue dans le Discours-Programme du Président de la République du 8/1/1984. Cette mission est la suivante :

"Le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif aura la responsabilité de maîtriser l'un des problèmes les plus cruciaux pour notre avenir, à savoir, la vocation nationale de nos jeunes gens filles et garçons.

C'est certainement à travers le mouvement des coopératives et des associations privées qu'il sera possible de trouver les premières solutions adéquates et rapides aux problèmes de conférer à nos jeunes une occupation utile, productrice, et, pour eux, gratifiante pour qu'ils puissent contribuer, à la mesure de leur enthousiasme et de leur générosité, au progrès de notre pays, tout en y trouvant leur compte et l'assurance d'une qualité de vie toujours meilleure.

Il sera par conséquent de la plus haute importance que les responsables de ce Ministère mettant en marche un vaste processus de consultation et de concertation pour présenter un plan d'action, c.ç.d., une stratégie de la mobilisation de nos jeunes pour le plus grand bénéfice des jeunes eux-mêmes et du développement de notre pays tout entier. Une telle stratégie nous permettra, en connaissance de cause, de prévoir les mesures qui s'imposent et de mobiliser toutes les ressources, internes et externes, nécessaires pour pouvoir nous attaquer avec succès à ce problème décisif pour notre avenir. En même temps, cela permettra de mieux refléter notre conviction intime, à savoir, donner toute l'envergure aux mouvements des coopératives et des associations (d'entraides, mutualistes, de solidarité), qui sont seuls en mesure de contribuer à doter le milieu rural d'un tissu d'organisation économique qui résiste le mieux aux chocs et dont les promesses sont celles de notre avenir économique.

Pour pouvoir bien gérer son domaine, ce Ministère regroupera désormais toutes les instances s'occupant des jeunes, actuellement répandues entre plusieurs Ministères, y compris le Service Civique de la Jeunesse, mais à l'exception des Centres de Rééducation et de Production rattachés au Ministère de la Justice.

Nous nous conformons ainsi aux prescriptions de notre Mouvement qui veut que le développement rural soit orienté de façon à faire participer la jeunesse, qui doit elle aussi se sentir pleinement responsable dans la recherche du progrès.

Nous devons reconnaître certains faits positifs durant ces dernières années : études approfondies pour circonscrire les situations des jeunes de notre pays, organisation de séminaires périodiques pour les responsables à plusieurs échelons, création de groupements socio-économiques et de chantiers des jeunes, soutien aux Mouvements et associations des jeunes des deux sexes. Mais le chemin reste encore très long. Cette œuvre de mobilisation et d'encadrement sera coiffée dans les années à venir par une organisation intégrée au sein du M.R.N.D., la jeunesse du Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement qui devra unir toute la jeunesse du pays dans le respect des principes démocratiques de notre Mouvement, en vue de mettre en pratique les idéaux de celui-ci dans les domaines économiques, social et culturel pour une meilleure participation au développement du pays.

Le sport et les loisirs ont enregistré des progrès réels. C'est un devoir que notre Mouvement nous impose d'organiser des sports et loisirs intéressant toutes les communautés du pays et visant non seulement à apporter la détente intellectuelle et physique, mais encore et surtout à cultiver l'esprit de fraternité, d'estime mutuelle entre les hommes, à sauvegarder les bonnes mœurs et à servir de moyen de mobilisation. Nous n'avons pas besoin de dresser le bilan dans ce domaine. Les organes d'information vous ont régulièrement tenu au courant des manifestations sportives sur toute l'étendue de la République et même en dehors du pays. Nos infrastructures sportives sont encore insuffisantes mais en instance d'être améliorées et augmentées.

Sports et loisirs après le travail.

Après la lecture de toutes ces missions, le groupe de réflexion a constaté que de l'avènement de la Deuxième République, la mission assignée au Ministère qui a la Jeunesse dans ses attributions est toujours la même sauf que les termes utilisés ne sont pas les mêmes. Brièvement, cette mission consiste en la mobilisation des jeunes pour le développement national.

Les objectifs sont de deux ordres : - tirer le plus grand bénéfice des jeunes eux-mêmes  
- développer notre pays tout entier.

En ce qui concerne les moyens qui seront utilisés, il s'agira de partir par des actions déjà existantes telles :

- les groupements socio-économiques des jeunes
- les mouvements de jeunesse
- les coopératives
- les centres de formation de l'ancien Ministère de la Jeunesse et des Sports
- les centres de l'ancien Service Civique de la Jeunesse
- les chantiers des jeunes
- les sports et loisirs
- les consultations et les concertations.

Le deuxième point de l'ordre du jour consistait en l'examen de la concrétisation de la mission assignée au Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif.

Il s'agissait d'examiner l'ancien organigramme du Ministère de la Jeunesse et des Sports et voir ce que celui du Ministère qui avait les coopératives dans ses attributions peut apporter comme complément. Ensuite il fallait voir comment le nouveau Département allait fonctionner pour bien remplir sa mission.

Il a été constaté que l'ancien MINASODECO avait une Division chargée de l'Encadrement des Coopératives, un Bureau chargé de la Formation, une Division d'Assistance et Contrôle, un Bureau d'Aide financière, un Bureau de Contrôle et un Bureau chargé de Contentieux alors que l'ancien MIJEUNESPORTS avait aussi des Services similaires à l'exception de celui du Contentieux.

Après un échange d'idées, il a décidé d'élever les Services du Mouvement Coopératif fusionnés avec ceux de la Direction Générale de la Jeunesse au rang d'une Direction Générale. Ainsi, l'organigramme se présente comme suit :

DIRECTION GENERALE  
JEUNESSE ET COOPERAT.

DIRECTION  
FORMATION

DIRECTION  
ENCADREMENT  
ET COOPERATIVES

DIVISION  
DES C.F.J.

DIVISION  
FORMATION DU  
Mvt COOPERAT.

DIVISION  
ENCADREMENT

DIVISION  
COOPERATIVE

BUREAU  
PROG-  
RAMME

BUREAU  
PRODUCTION  
ET VULGARIL-  
SATION

BUREAU  
FORMATION  
COOPERATIVE

BUREAU  
INFORMATION  
ET DOCUMEN-  
TATION

BUREAU  
Mvts de  
JEUNESSE

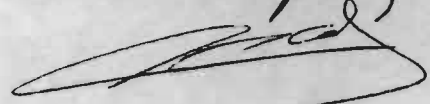
BUREAU  
G.S.E.

BUREAU  
AIDE FINA-  
NCIERE

BUREAU  
COMMERCIA-  
LISATION

Etant donné que le temps ne suffisait pas pour étudier profondément tous les points inscrits à l'ordre du jour, le Ministre a suspendu la réunion avec l'intention de la reprendre ce vendredi 13 janvier 1984 à 14h30.-

Le Chef de Division Encadrement,  
KAREKELI Epimague



Rapporteur.-